



Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du 17 décembre 2025

Nous tenons à remercier l'assistante de prévention pour son implication et sa réactivité, et plus particulièrement pour la Formation Spécialisée.

Lors de la FS du 27 novembre 2025, nous avons évoqué les essuie-mains papier. Nous entendons que les incivilités de certains conduisent à une « surconsommation » d'essuie-mains mais nous ne comprenons pas que l'ensemble des agents soit pénalisé. C'est pour cette raison que la CGT a toujours demandé des distributeurs feuille à feuille qui limiteraient considérablement le gaspillage dont vous faites régulièrement état et que nous condamnons également. Nous réaffirmons que les distributeurs actuels ne sont pas adaptés car ils permettent de dérouler plus de papier que nécessaire. Pour rappel, le Centre de Formation Professionnelle de Nevers et l'établissement de service informatique en sont dotés ainsi que la cité administrative de Lyon.

Au SGC de Nevers, la pénurie va au-delà des essuie-mains papier : il y a régulièrement un défaut d'approvisionnement de papier toilette.

Même la cantine a installé un distributeur de serviettes feuille à feuille...

D'ici l'année prochaine, le TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques), sera liquidé par l'Administration Centrale. Certes imparfait, il permettait de connaître les effectifs théoriques en Équivalents Temps Plein et servait de base à la définition du nombre d'emplois par service et par structure. Ce système garantissait une visibilité sur les vacances d'emplois qui avaient vocation à être pourvues. Les agents connaissaient ainsi la situation des services et pouvaient se projeter pour leurs demandes de mutation en local.

Dans sa frénésie de démolir toute l'architecture réglementaire cadrant notre administration, Bercy a décidé de passer à la vitesse supérieure : **adieu l'effectif théorique avec des Équivalents Temps Plein quantifiables, bienvenue à la « cible d'emploi » avec une « force de travail » !**

Le but est de rendre illisible la situation des emplois dans les Directions et de continuer le détricotage de la fonction publique. Comment contester des mutations ou des transferts d'emplois lors des restructurations lorsque l'on ne raisonne plus en terme d'agents ?

Dès 2026, toutes les Directions subiront une réévaluation du nombre d'emplois attribués selon les critères définis par la DG (prise en compte des temps partiels et des absences supérieures à 4 mois) en fonction de paramètres de charges, d'enjeux et d'environnement. Cet outil permettra à Bercy de redéfinir qui supportera, ou

pas, les suppressions d'effectifs. Pour ce faire, chaque DDFIP devra déterminer la cible d'emploi, service par service, réévaluée chaque année : les chefs de service comme les agents perdront toute forme de stabilité. Leurs emplois et leurs effectifs pouvant être sabrés d'une année sur l'autre par simple décision locale.

Pour les mutations, c'est la fin de la visibilité générée par le TAGERFIP avec le nombre d'emplois théoriques dans les services. Si la Direction estime que le service est suffisamment pourvu en agents pour fonctionner, elle le rendra inaccessible à toute arrivée.

Et, pour les malheureux qui se retrouveront en surnombre par rapport à la cible d'emploi, c'est encore Bercy qui en parle le mieux : « Afin d'assurer une mise en œuvre progressive de la nouvelle cible en ETP, les directions disposeront d'un délai pour résorber les situations de surnombre en local, période à l'issue de laquelle les agents restant en situation de surnombre pourront être positionnés à la disposition du directeur et seront invités à participer au mouvement local et/ou national afin de leur permettre de retrouver une affectation pérenne dans les meilleurs délais. »

Pour les effectifs de la DDFIP de la Nièvre, la CGT ne sait plus où donner de la tête : pour le PAP et le DUERP, nous sommes 335 agents. Pour les effectifs physiques réels, nous étions 317 agents au 1/09/2025. En équivalent temps plein, nous étions 306,5 agents. Et au TAGERFIP, nous sommes 322 agents. Cela ressemblerait presque au comptage des manifestants au vu des écarts de chiffres entre la police et les organisations syndicales !

Nous savons d'ores et déjà ce que vous allez nous répondre : les effectifs concernés ne sont pas les mêmes, les périodes de référence sont différentes et les mouvements de personnels ont lieu aujourd'hui tout au long de l'année.

Quel est l'effectif réel de la Nièvre ? Combien d'agents seront concernés par ce nouveau comptage ? Combien seront en surnombre ?

La direction prône la prévention active contre les risques psychosociaux. Toutefois, l'application de ces nouvelles règles ne permettra pas aux agents d'envisager avec une relative sérénité d'esprit leur avenir professionnel au sein de notre belle administration.

La CGT Finances Publiques réaffirme l'urgence de doter la DGFIP des effectifs nécessaires pour combler tous les postes vacants et réaliser nos missions dans de bonnes conditions de travail avec une revalorisation de la grille indiciaire.



Compte-rendu de la Formation Spécialisée du 17 décembre 2025

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction nous indique que les chiffres des effectifs du personnel seront communiqués lors du Comité Social d'Administration Locale du 12 janvier et qu'elle reconnaît que les chiffres sont variables en fonction des périodes de référence.

Pour l'année 2026, la Direction a avancé le calendrier des travaux de préparation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Elle va clarifier la méthode avec les chefs de service et s'assurer que les réunions aient lieu en présence des agents. L'assistante de prévention pourra participer à ces réunions et venir en soutien au chef de service. Cet avancement du calendrier permettra de planifier les actions à mettre en œuvre pour prévenir au plus tôt les risques professionnels détectés.

Le Programme Annuel de Prévention (PAP) a été voté à l'unanimité après le rajout demandé par la CGT sur les risques relatifs au CDIF et à l'accueil. Le PAP est un document obligatoire dans lequel sont définies, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention nécessaires à réaliser qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés dans le DUERP.

Le budget alloué à la formation spécialisée est arrivé tardivement dans les directions locales et les dates fixées pour engager des dépenses ont été modifiées au dernier moment. Cette décision arbitraire du secrétariat général n'a pas permis de régler les dépenses votées en FS du 27/11/2025. La CGT a dénoncé ce scandale et considère que c'est un manque de respect pour tous les intervenants de la FS. Cela constitue également un moyen facile de faire des économies sur les conditions de vie au travail et sur le dos des agents. La Direction a décidé, pour ne pas pénaliser les agents de la Nièvre, de prendre en charge ces dépenses sur la dotation globale de fonctionnement.

La CGT a également rappelé que les travaux suivants sont toujours en attente sur Baynac :

- possibilité d'installation d'une porte coulissante au CDC ;
- la porte sécurisée menant au SPFE ;
- les détecteurs de lumière au rez de jardin et archives.

En ce qui concerne le ménage, le nettoyage des vitres est fait une fois par an et les dates seront fixées prochainement. Un questionnaire de satisfaction sur le ménage va être envoyé vendredi 19 décembre à tous les agents.

Les exercices d'alerte-incendie ont été effectués sur l'ensemble des sites du département. Aucun agent n'a été perdu malgré quelques anomalies constatées qui feront l'objet d'un rappel des consignes en matière d'évacuation des bâtiments. La formation "incendie et sécurité" est reprogrammée fin février début mars.

Toujours en matière d'évacuation, nous n'avons pas eu de réponse pour le papier toilette manquant. Pour les essuie-mains papier, nous ne lâchons rien et nous vous donnons rendez-vous au prochain épisode !

La CGT FINANCES PUBLIQUES vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !